



***Extrait du registre
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL***

Nombre de conseillers :
En exercice : 15

Le 5 FEVRIER 2018

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire
sous la présidence de Madame TETU-EDIN Brigitte

Présents : 12 *Date de convocation du conseil municipal : 30/01//2018*

Votants : 12

Présents : Mmes Regner –Lhomer –Gaignard – Houdoin – Fleurance - Ribot
Mrs Regner–Lebreton – Babai – Timmerman - Charton

Absentes excusés : Mme Levrard - Mr Cartier – Mr Danvert

Formant la majorité des membres en exercice

Madame GAIGNARD Nathalie a été élu secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- *Délibération modification noms de certains lieux-dits*
- *Devis tracteur tondeuse autoportée*
- *Adhésion plateformes de téléservices du département de la Sarthe*
- *Achat jeu de cour école*
- *Adhésion ATESART*
- *Questions diverses*

Approbation du compte-rendu de la séance du 11 décembre 2017

Le compte-rendu de la séance du 11 décembre 2017 est approuvé à l'unanimité

Délibn°05-02-18-01

Objet : changements d'adresse et lieux dits

Dans le but d'harmoniser la numérotation des lieux dits pour l'installation de la fibre optique, le conseil municipal décide les modifications suivantes :

ADRESSE ACTUELLE	_NUMERO	_EXTENSION	NOUVELLE VOIE
-- LA BOULAY	3		LIEU-DIT LA BOULAY
-- LES EPINETTES	1		LIEU-DIT LES EPINETTES

-- LA BRETONNIERE	1		LIEU-DIT LA BRETONNIERE
-- LES CROIX BARREES	1		LIEU-DIT LES CROIX BARREES
-- LA BRETONNIERE	2		LIEU-DIT LA BRETONNIERE
-- RUE DE LA CHARMILLE	5	A	RUE DES SAPINS
-- BOIS VERT	1		LIEU-DIT BOIS VERT
-- LES LANDES	1		LIEU-DIT LES LANDES

Délibn°05-02-18-02

Objet : Achat tondeuse autoportée

Monsieur Daniel REGNER, adjoint, présente les différents devis et présente les caractéristiques des tondeuses autoportées.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide de retenir l'offre de SARL GELOT Mr Jardinage pour un montant de 3 260 € HT soit 3 912 € TTC.

Délibn°05-02-18-03

Objet : renouvellement convention avec le département de la Sarthe **Mise à disposition de la plateforme de téléservices**

Madame TETU-EDIN Brigitte, 1^{ère} adjointe, précise que la commune dématérialise ses actes, par l'intermédiaire du Département de la Sarthe qui met à disposition deux plateformes de téléservices : Sarthe légalité et Sarthe marchés publics. La convention arrivant à échéance au 31 décembre 2017, il est proposé de renouveler à compter du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2021.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal, autorise le maire ou ses services à utiliser les deux plateformes et Madame TETU-EDIN Brigitte, 1^{ère} adjointe, à signer tout acte inhérent au dossier.

Délibn°05-02-18-04

Objet : Achat jeu de cour pour l'école des Tilleuls

Madame TETU-EDIN Brigitte, 1^{ère} adjointe, rappelle aux conseillers municipaux que lors des dernières réunions, il a été évoqué le fait d'achat d'un jeu de cour pour l'école en partenariat avec l'amicale des Parents d'élèves de Vion et la coopérative scolaire.

Madame TEUT-EDIN Brigitte présente les différents devis. Elle informe également que les enseignants ont pris part au choix du jeu et leur souhait est également soumis aux conseillers municipaux. Il est également précisé qu' la dalle béton reste à charge de la collectivité.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal décide de retenir le devis de la société Quali Cité Bretagne pour un montant de 12 474 € HT soit 14 968 € TTC.

L'amicale des parents d'élèves participera à hauteur de 3 000 € et la coopérative scolaire pour un montant de 900 €.

Objet : Adhésion ATESART

Le conseil municipal de VION

Vu les statuts de la SPL *Agence des Territoires de la Sarthe* et le Règlement Intérieur de la société approuvés et signés par les actionnaires fondateurs de la société,

Vu les dispositions des articles L 1531.1, L 1522.1, L 1524.5 du Code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

DE PRENDRE ACTE des statuts de la SPL *Agence des Territoires de la Sarthe* et du Règlement Intérieur de la société auquel est annexée la convention de groupement,

D'APPROUVER la prise de participation de la commune de VION au capital de la SPL *Agence des Territoires de la Sarthe*,

D'APPROUVER en conséquence l'acquisition de 2 action(s) d'une valeur nominale de 50 €, soit au total 100 €, auprès de la collectivité territoriale du Département de la Sarthe, actionnaire majoritaire de la SPL,

D'INSCRIRE à cet effet au budget de la commune la somme de 100 €, montant de cette participation,

DE DÉSIGNER Madame LEVRARD Françoise, Maire, afin de représenter la commune au sein de l'Assemblée générale de la SPL,

DE DÉSIGNER Madame LEVRARD Françoise au sein de l'Assemblée spéciale des collectivités actionnaires non directement représentées au Conseil d'administration de la SPL,

D'AUTORISER son représentant au sein de l'Assemblée spéciale à accepter les fonctions qui pourraient lui être proposées par le Conseil d'administration dans le cadre de l'exercice de sa représentation,

D'AUTORISER son représentant à exercer au sein du Conseil d'administration de la SPL les éventuelles fonctions de représentant de l'Assemblée spéciale des collectivités actionnaires non directement représentées au Conseil d'administration ou en tant que censeur,

DE DONNER tous pouvoirs au maire pour mettre en œuvre cette acquisition d'action(s) et accomplir en tant que de besoin toutes formalités ou tous actes requis en vue de cette acquisition.

Questions diverses

- Madame TETU-EDIN informe le conseil municipal que nous sommes sur la liste des écoles qui fermeront une classe à la rentrée prochaine.

- PLUIH : Distribution du planning prévisionnel et informe le conseil municipal des différentes réunions sur des ateliers thématiques communautaires PLUIH. Monsieur TIMMERMAN propose de faire une réunion en interne pour faire un point avant les réunions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 20.